

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Luc-Xavier Lacoursiere](#)

<https://www.cadre21.org/membres/319b08ae462993000d499eda>

Date d'obtention : 2024-01-26 20:18:14

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Il s'agit dans un premier temps de vouloir recueillir les faits et protéger la victime en stoppant la propagation.

La première phase consiste à rencontrer la "victime" et vérifier les faits. Quel est le contexte ? Qu'est-ce qui a été envoyé ? Est-ce que les images circulent ? Etc.

La deuxième phase est de déterminer s'il s'agit d'un geste malveillant ou pas. S'il s'agit d'un geste criminel, on appelle immédiatement le service de police et on confisque l'appareil de l'instigateur. Dans le cas où il s'agit d'un geste impulsif, on confisque quand même le téléphone et on passe le relais aux policiers socio-communautaires qui vont boucler l'intervention et remettre le téléphone.

Lorsque ça ne semble pas criminel, on rencontre les acteurs impliqués dans la situation et on remplit les grilles d'évaluation.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Chaque cas de figure est différent. Il est donc extrêmement important de suivre la grille d'analyse afin d'avoir le bon regard sur la situation.

Je me suis trompé à plusieurs reprises. Suivre son jugement n'est pas toujours le meilleur réflexe. On doit se référer au cadre, suivre les étapes et dans le doute, se faire aider par le service de police.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape où on confisque le téléphone.

Les premières étapes sont fidèles aux interventions qu'on doit faire dans le cadre de notre fonction. On rencontre des élèves pour plein de situations où ils ne sont pas à l'aise. On recueille les confidences, on questionne afin de mieux comprendre. Jusque là, tout va bien.

Lorsqu'on doit rencontrer l'autre élève, que le geste soit malveillant ou non, confisquer le téléphone et le remettre à la police va susciter, selon moi, une réaction extrêmement importante. Je comprends tout à fait qu'on doit saisir pour s'assurer d'arrêter la propagation. Dans les faits, c'est plus facile à dire qu'à faire, à mon avis, dans le contexte où cet appareil est si important pour eux. Il peut aussi y avoir une réaction du parent pour qui l'élève a besoin d'avoir son téléphone.

Chaque étape a sa complexité, mais je pense que c'est surtout à ce moment là que ce sera plus difficile pour nous.

Pour le reste, faire appliquer le code de vie de l'école est notre travail.